



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le 10/02/2022

ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_002-DE

SLOW

BUDGET PRIMITIF 2022

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 FEVRIER 2022**

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2022

III. Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent malgré les effets de la crise sanitaire

IV. Des dépenses de fonctionnement impactées par la reprise de l'inflation

V. Une légère progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement contenu

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Une croissance du PIB supérieure à la moyenne de la zone euro pour la France en 2021 (7% contre 5% pour la zone euro) et un déficit public qui devrait descendre à 5% en 2022 ;
- De fortes tensions inflationnistes qui pèsent notamment sur les prix de l'énergie ;
- Une plus grande dépendance de l'agglomération vis à vis des recettes fiscales de l'Etat : remplacement de la TH par une fraction de TVA et baisse des impôts de production (CVAE, CFE et TFPB) ;
- Des impôts économiques impactés avec retard par la crise économique ;
- Une dotation globale de fonctionnement constante pour la cinquième année consécutive au niveau national ;
- Un FPIC gelé au niveau national à un milliard d'euros pour la sixième année consécutive ;
- Une actualisation des bases fiscales supérieure à 2% sous l'effet de la reprise de l'inflation ;
- Des fondamentaux financiers qui restent solides ce qui permet d'accroître fortement l'investissement en 2022 pour soutenir les entreprises locales.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2022

III. Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent malgré les effets de la crise sanitaire

IV. Des dépenses de fonctionnement impactées par la reprise de l'inflation

V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement contenu

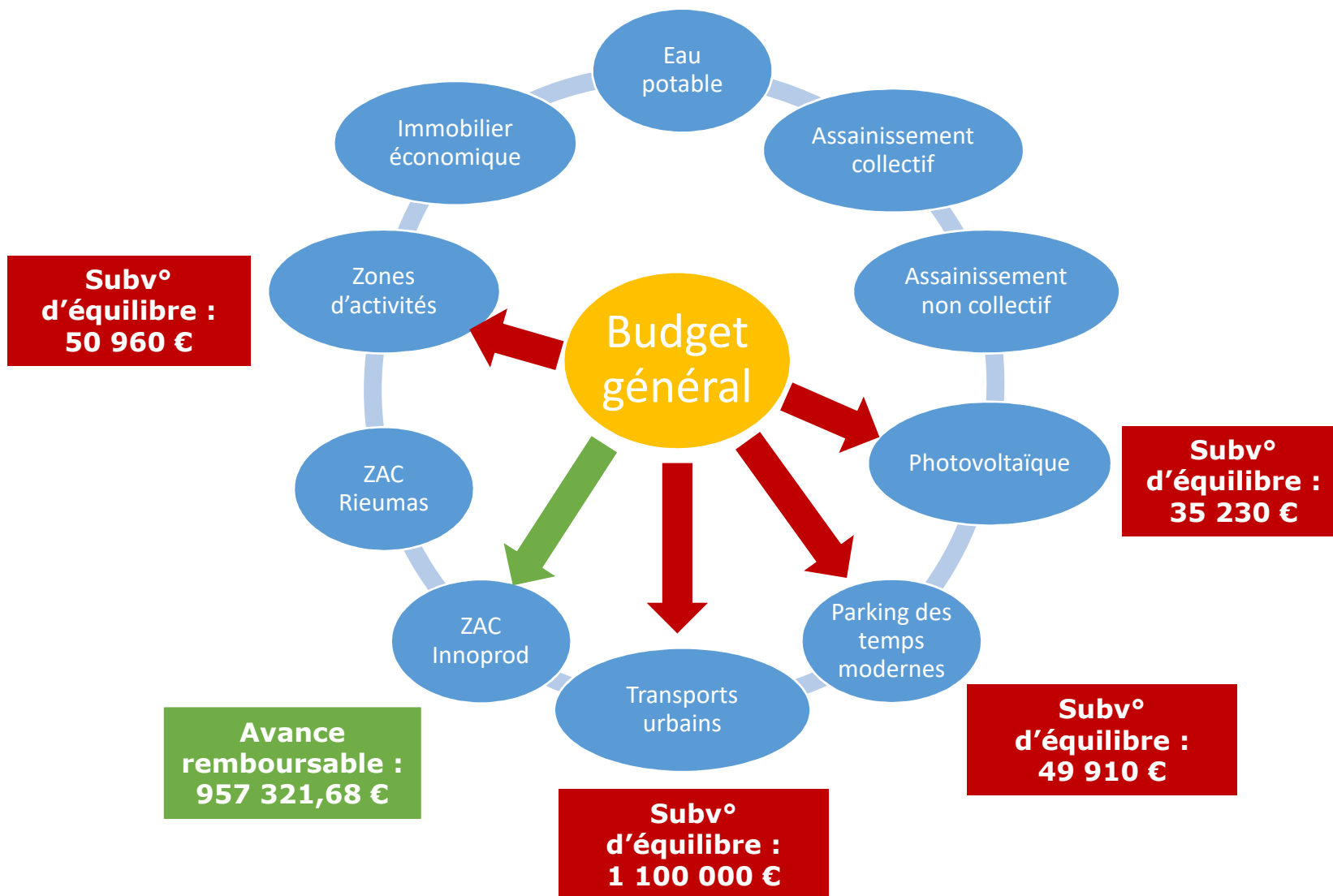
BP 2022 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS REELLES SLOW OPÉRATIONS D'ORDRE)

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le 10/02/2022
ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_002-DE

BUDGET CONSOLIDE				
	BP 2021	BP 2022	Evolution 2021 - 2022	
FONCTIONNEMENT	105 167 287 €	109 645 232 €	+4 477 945 €	+4,3%
INVESTISSEMENT	80 922 771 €	90 287 708 €	+9 364 937 €	+11,6%
TOTAL	186 090 058 €	199 932 940 €	+13 842 882 €	+7,4%

- Le budget primitif (BP) pour 2022 s'équilibre, tous mouvements pris en compte (opérations d'ordre comprises) à 199 932 940 €, affichant une progression sensible par rapport à 2021 : +7,4% (+13 842 882 €).
- Cette croissance du budget est concentrée sur la section d'investissement avec une augmentation des crédits de 9,36 M€ (+11,6%).
- La section de fonctionnement connaît également une évolution significative (+4,3%) qu'il convient toutefois de nuancer car elle comprend notamment une augmentation importante des travaux réalisés sur les zones d'activités (ZA Innoprod).

BP 2022 : STRUCTURE BUDGÉTAIRE L'AGGLOMÉRATION



BP 2022 : VISION CONSOLIDÉE (SUITE)

BUDGET 2022 ENSEMBLE DES OPERATIONS COMPTABLES (REELLES + ORDRE) : REPARTITION PAR BUDGET

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total	% du total
Budget général	64,89 M€	47,27 M€	112,16 M€	56,1%
Budget transports urbains	7,09 M€	6,41 M€	13,50 M€	6,8%
Budget assainissement collectif	8,73 M€	9,49 M€	18,21 M€	9,1%
Budget zones d'activité	0,13 M€	0,07 M€	0,20 M€	0,1%
Budget assainissement non collectif	0,10 M€	0,01 M€	0,10 M€	0,1%
Budget parking	0,09 M€	0,26 M€	0,34 M€	0,2%
Budget photovoltaïque	0,09 M€	0,08 M€	0,17 M€	0,1%
Budget ZAC Innoprod	10,37 M€	10,02 M€	20,39 M€	10,2%
Budget ZAC RIEUMAS	9,22 M€	8,91 M€	18,14 M€	9,1%
Budget Immobilier Economique	0,46 M€	1,07 M€	1,54 M€	0,8%
Budget Eau Potable	8,48 M€	6,71 M€	15,19 M€	7,6%
Total	109,65 M€	90,29 M€	199,93 M€	100,0%

- Le budget de la communauté d'agglomération se compose d'un budget général et de 10 budgets annexes.
- Le budget annexe eau potable est le dernier créé (1^{er} janvier 2020). Il s'élève à 15,19 M€, soit 7,6% du budget consolidé.
- Les 4 principaux budgets (général, transports urbains, assainissement collectif et eau potable) concentrent 79,6% des crédits votés.
- Le poids des budgets de ZAC (19,3%) est à relativiser car ces budgets sont quasi exclusivement composés d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains aménagés (transferts de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

BP 2022 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES)

BUDGET CONSOLIDE				
	BP 2021	BP 2022	Evolution 2021 - 2022	
FONCTIONNEMENT	67 236 733 €	70 364 941 €	+3 128 208 €	+4,7%
INVESTISSEMENT	60 418 081 €	66 604 596 €	+6 186 515 €	+10,2%
TOTAL	127 654 814 €	136 969 537 €	+9 314 723 €	+7,3%

- En déduisant l'ensemble des opérations d'ordre qui sont équilibrées en dépenses et en recettes (amortissements, virements entre sections, opérations de valorisation des stocks,...), les dépenses réelles (celles donnant lieu à décaissement de trésorerie) du BP 2022 s'établissent à 136,97 M€ contre 127,65 M€ au BP 2021 (+7,3%) : 70,36 M€ en section de fonctionnement (+3,13 M€) et 66,60 M€ en section d'investissement (+6,19 M€).

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2022

III. Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent malgré les effets de la crise sanitaire

IV. Des dépenses de fonctionnement impactées par la reprise de l'inflation

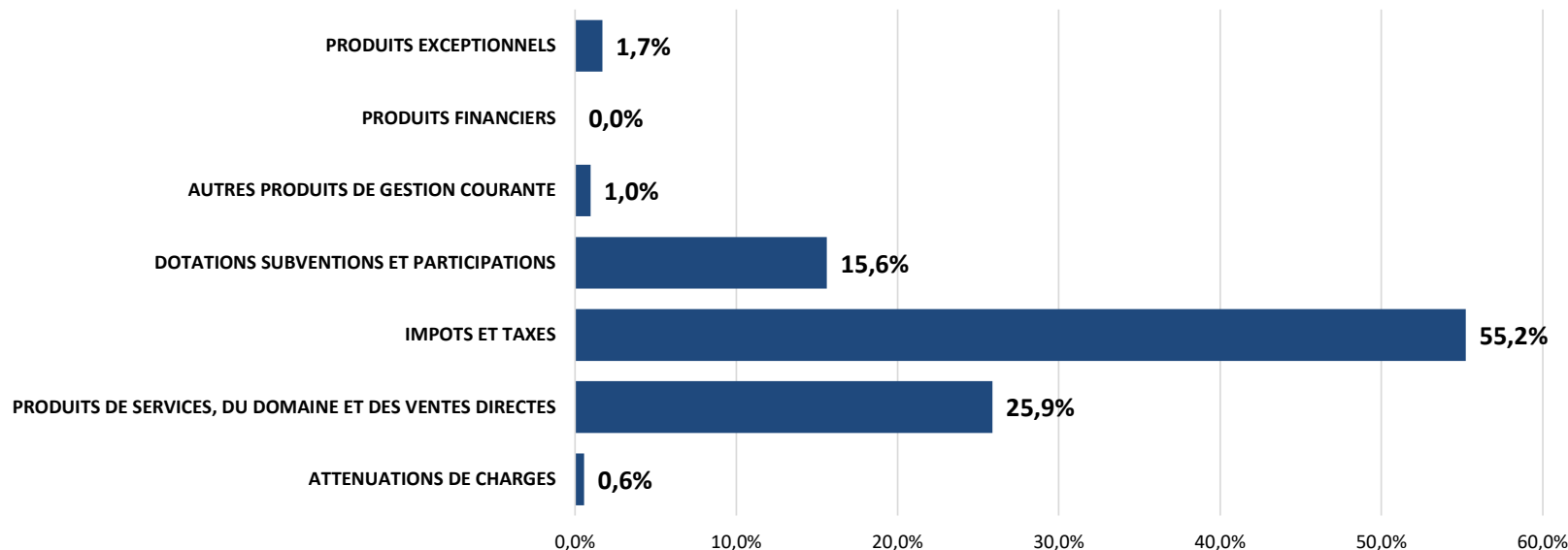
V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement contenu

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

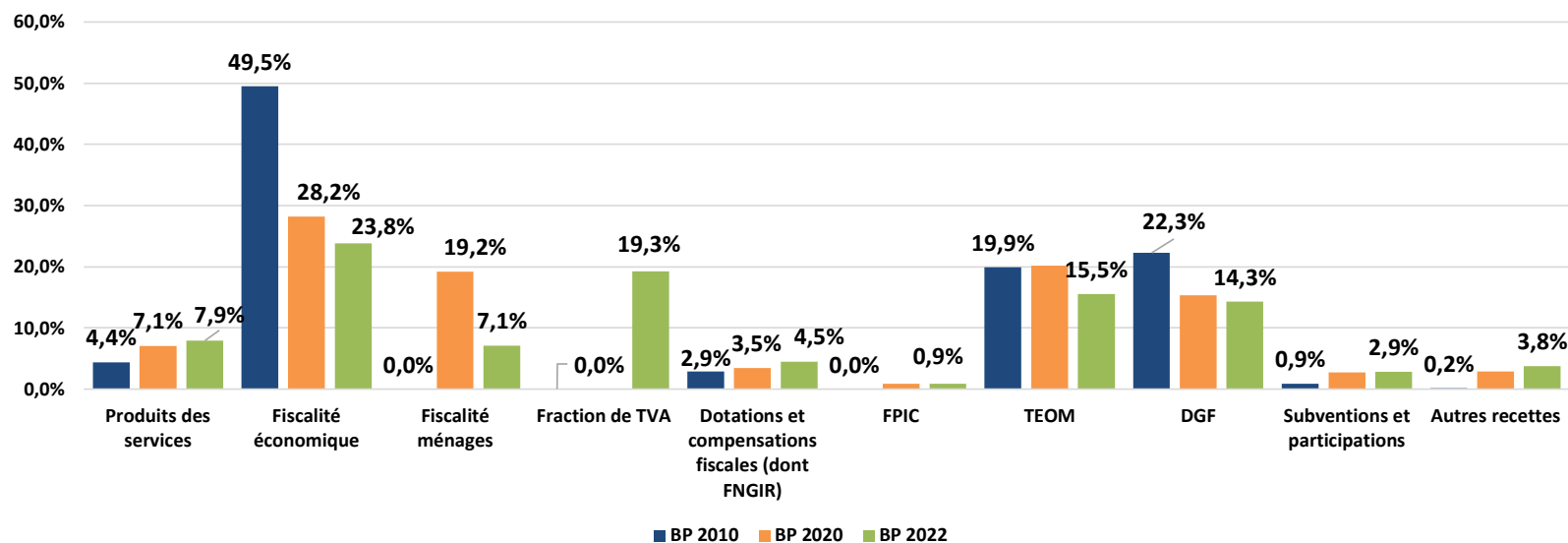
Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2022



	BP 2022
ATTENUATIONS DE CHARGES	512 000 €
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIRECTES	23 132 427 €
IMPOTS ET TAXES	49 359 666 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 956 961 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	867 516 €
PRODUITS FINANCIERS	7 780 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 525 770 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	89 362 120 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	20 283 112 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	109 645 232 €

UNE STRUCTURE DE RECETTES QUI ÉVOLUE AU COURS DU TEMPS

Evolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement (budget général)



UNE STRUCTURE DE RECETTES QUI ÉVOLUE AU COURS DU TEMPS

- Au BP 2022, les recettes réelles de fonctionnement du budget général s'élèvent à 64,29 M€. Elles progressent de +3,1% par rapport au BP 2021.
- La fiscalité directe payée par les entreprises et les ménages du territoire est la première source de financement du budget général. Elle représente environ 31% de nos ressources de fonctionnement.
- La structure de nos recettes fiscales a fortement évolué au cours des douze dernières années et principalement en deux étapes.
- Tout d'abord avec la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et son remplacement par la contribution économique territoriale (CVAE + CFE). Cette réforme fiscale a également induit un transfert de recettes entre strates de collectivités (transfert de la TH départementale aux EPCI).
- Ainsi, alors que la fiscalité « économique » représentait près de 50% de nos recettes de fonctionnement au BP 20210, son poids relatif s'est réduit de 21,30 points de pourcentage dix ans plus tard au profit de la fiscalité « ménages » (TH principalement).
- Ensuite, l'année 2021 a été marquée par deux réformes majeures : suppression définitive de la taxe d'habitation et réduction de 50% de la valeur locative foncière des entreprises industrielles dans le cadre du plan de relance.
- Les recettes fiscales perdues ont été remplacées par des transferts de l'Etat : fraction de TVA en contrepartie de la suppression de la TH (11,86 M€ en 2021) et compensation fiscale suite à la réduction de la CFE des entreprises industrielles (1,56 M€ en 2021).
- La combinaison de ces deux mesures réduit l'autonomie fiscale de l'agglomération et accroît fortement notre dépendance vis à vis des recettes fiscales de l'Etat. En effet, la fiscalité directe payée par les entreprises et les ménages du territoire ne représente plus que 30,1% des recettes réelles de fonctionnement au BP 2022 contre 47,5% au BP 2020.
- Enfin, les deux autres principales recettes de fonctionnement sont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (15,5%) dont le produit est ajusté chaque année pour couvrir les coûts nets de fonctionnement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères et la dotation globale de fonctionnement (14,3%).

UNE STABILITÉ DU PRODUIT FISCAL

- Pour le BP 2022, le produit fiscal y compris compensations fiscales est estimé à 45,59 M€ contre 45,37 M€ en 2021 (montant encaissé), soit une légère progression de +0,5%.
- Les hypothèses retenues sont les suivantes :
 - ✓ Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2020 et novembre 2021 ;
 - ✓ Evolution physique des bases (nouvelles populations / nouvelles constructions) : hypothèse prudente de +0,5%, conforme à la tendance des années passées ;
 - ✓ Stabilité des taux de CFE, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
 - ✓ CVAE : prise en compte de la simulation réalisée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui tablait sur une baisse de produit de -12,1% (effet crise sanitaire avec 2 ans de décalage). Ce chiffre est à prendre avec prudence et pourrait être revu lors de la notification définitive en mars 2022 ;
 - ✓ TASCOM : progression de +2,4% du produit par rapport à 2019 (dernier exercice avant crise sanitaire) ;
 - ✓ Une fraction de TVA qui bénéficie de la reprise économique et qui devrait croître de +5,5% en 2022 (prévision budgétaire de 12,5 M€ contre 11,86 M€ en 2021). Il s'agit de l'hypothèse d'évolution du produit de TVA retenu par l'Etat dans la Loi de Finances Initiale pour 2022 ;
 - ✓ Maintien du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 0,5 M€.

UNE STABILITÉ DU PRODUIT FISCAL

- L'agglomération dispose d'un taux unique de TEOM pour l'ensemble de son territoire depuis 2021. Le taux voté pour 2021 s'élève à 9,89%.
- La Loi de Finances Initiale pour 2019 a introduit deux nouvelles dispositions pour le calcul des taux de TEOM :
 1. Nouveau périmètre de dépenses entrant dans le calcul du coût de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères : dépenses réelles de fonctionnement du service + dotations aux amortissements + dépenses réelles d'investissement du service à condition qu'elles ne soient pas amorties à l'avenir.
 2. À compter du 1^{er} janvier 2019, les dégrèvements qui font suite à une constatation par décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de TEOM sont à la charge des collectivités. Jusqu'en 2018 inclus, les risques financiers relatifs à ces dégrèvements étaient supportés par l'Etat.
- Chaque année, le taux de TEOM de la communauté d'agglomération est ajusté pour que le produit soit strictement équivalent au besoin de financement des dépenses de fonctionnement (y compris dotations aux amortissements) de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2019.
- En 2022, le taux 2021 sera reconduit. La hausse des coûts de l'exercice 2022 (augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, renforcement des moyens dédiés à la prévention...) sera couverte par la croissance des bases d'imposition.

UNE STABILITÉ DU PRODUIT FISCAL

Evolution du produit fiscal y compris compensations fiscales

K€	2020 définitif	2021 définitif	BP 2022 (à taux constants)
+ Contributions directes	29 465	20 879	20 079
Impôts ménages (1)	11 510	4 493	4 511
Produit de CFE (2)	10 676	9 174	9 078
Produit de la CVAE	4 975	4 915	4 320
Produit de l'IFER	448	465	455
Taxe additionnelle FNB	120	115	118
Produit de la TASCOT	1 560	1 495	1 597
Rôles supplémentaires	176	223	0
+ Fraction de TVA	0	11 861	12 513
+ TEOM	12 528	9 723	10 080
+ Comp° fiscales (3)	1 088	1 828	1 842
+ DCRTP	338	338	338
+ FNGIR	741	737	737
= Produit fiscal "larges" (yc compensation fiscales)	44 160	45 366	45 590

(1) à partir de 2021 les impôts ménages comprennent la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le FB et le FNB.

(2) y compris dégrèvement exceptionnel voté en 2020 pour les secteurs particulièrement impactés par la crise sanitaire.

(3) à compter de 2021 la compensation d'exonération de taxe d'habitation (0,86 M€) est intégrée dans la fraction de TVA transférée par l'Etat. Par ailleurs la baisse de CFE pour les entreprises industrielles (1,56 M€) est intégrée dans les compensations fiscales versées par l'Etat à compter de 2021.

AUCUNE AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ DIRECTE 2022

- Les taux de fiscalité directe (CFE, THRS, FB et FNB) votés en 2021 seront reconduits en 2022.

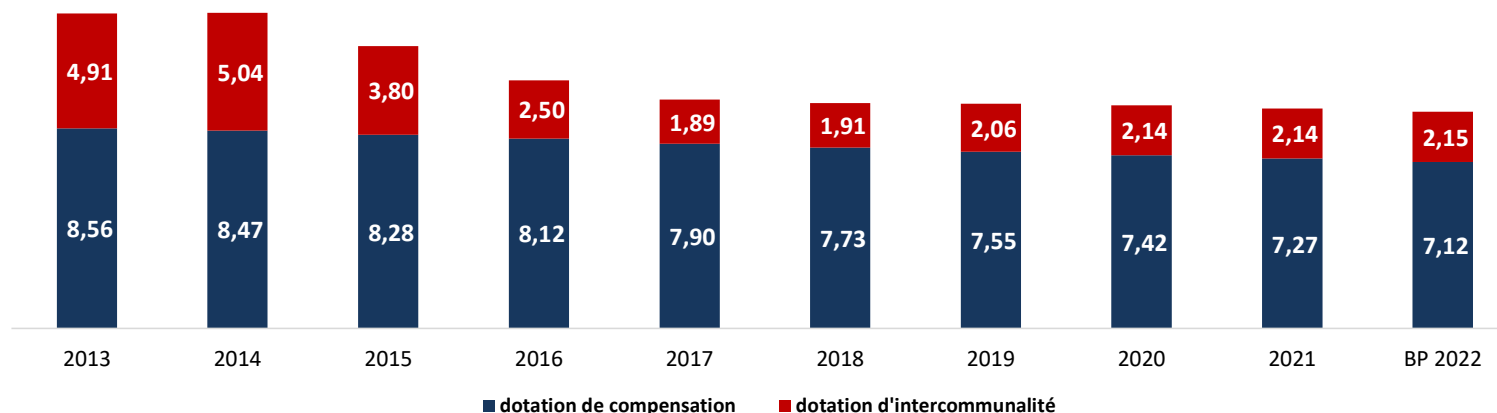
Evolution des taux d'imposition : 0%

	2021	2022
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	37,51%	37,51%
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	10,54%	10,54%
TAXE FONCIER BATI	3,99%	3,99%
TAXE FONCIER NON BATI	3,90%	3,90%

UNE DGF QUI DEVRAIT DIMINUER DE -1,5%

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales devrait s'élever en 2022 pour l'agglomération à 9,27 M€, soit une baisse de -1,53% par rapport au montant encaissé en 2021.
- Elle se compose d'une dotation d'intercommunalité répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal, du coefficient d'intégration fiscale et du revenu par habitant et d'une dotation de compensation (ex compensation pour suppression de la part « salaires » de taxe professionnelle).

Evolution de la DGF (en M€)



- Entre 2013 et 2017, la DGF de l'agglomération a diminué de -3,68 M€ en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-27,3%). Ce prélèvement a été effectué sur la dotation d'intercommunalité.
- Cette ponction s'est interrompue à partir de 2018. Entre 2018 et 2020, la dotation d'intercommunalité a progressé de 230 K€ (+12%) en raison de la mutualisation au niveau national des contributions individuelles à l'effort de redressement des comptes publics. Grâce à son bon niveau d'intégration fiscale (CIF supérieur à 35%), l'agglomération bénéficie d'une garantie de maintien de sa dotation par habitant. Pour 2022, une hypothèse prudente d'augmentation de +0,2% a été retenue.
- Le montant de la dotation de compensation devrait baisser quant à lui de -2%. Cet écrêtement qui est effectué sur l'ensemble des EPCI a pour objectif d'alimenter la croissance des dotations de péréquation du bloc communal (dotations de solidarité urbaine et rurale).

FPIC : UNE INSCRIPTION AU MINIMUM

- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versé par l'Etat aux collectivités locales est plafonné pour la 7^{ème} année consécutive à 1 milliard d'euros.
- Depuis 2015, le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC. Le montant alloué en 2021 s'élevait à 2 251 891 €.
- Parallèlement, l'agglomération est denuée pour la première fois contributrice à ce dispositif de péréquation en 2017. Le niveau de cette contribution était de 93 358 € en 2021.
- Déduction faite de ce prélèvement, le solde du FPIC reversé au territoire s'élevait donc à 2 158 533 € en 2021.
- La répartition de « droit commun » a de nouveau été retenue (répartition en fonction du CIF) en 2021. La communauté d'agglomération bénéficie d'une dotation (nette de la contribution) de 1 137 231 € (soit 52,69% correspondant au niveau d'intégration fiscale) et les communes se sont réparties la somme de 1 021 302 € (soit 47,31% pour les dépenses restant au niveau communal).
- L'Albigeois étant toujours très proche du seuil d'inéligibilité en 2021 (675^{ème} sur 745 territoires éligibles), il est inscrit au BP 2022 (593 000 €) le montant minimum garanti, soit 50% de la somme perçue en 2021.
- La contribution (part agglomération) de 2022 est quant à elle estimée à 80 000 € (49 186 € en 2021).

LES PRODUITS DES SERVICES

- Le montant prévu au budget général 2022 s'élève à 5,14 M€, soit 8% de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce poste de recettes a été impacté négativement en 2020 et 2021 par la baisse de fréquentation des équipements aquatiques liée à la crise du COVID-19. Le chiffre d'affaires des équipements aquatiques a été à peine supérieur sur cette période à 300 K€ par an contre 810 K€ en 2019. Pour les inscriptions du BP 2022 un chiffre d'affaires équivalent à 80% des recettes de l'année 2019 a été retenu comme hypothèse. Par ailleurs l'activité « forme – santé » sera assujettie à la TVA à partir du 1^{er} janvier 2022 ce qui devrait générer un manque à gagner de 30 K€ (différence entre la TVA déductible et la TVA collectée).
- Ce chapitre est composé des postes de recettes suivants :
 - ✓ Équipements aquatiques : 0,59 M€ ;
 - ✓ Revente des matériaux collectés : 1,21 M€. Après une baisse de la demande mondiale des matières premières en 2020 due à la pandémie, le niveau de reprise des matières à recycler est repartie à la hausse en 2021 et devrait se poursuivre pendant une bonne partie de l'année 2022 ;
 - ✓ Redevance spéciale : 0,57 M€ ;
 - ✓ Droits de stationnement : 1,5 M€ ;
 - ✓ Forfait post stationnement : 220 K€ ;
 - ✓ Remboursements (mises à disposition, refacturations entre budgets...) : 0,75 M€ ;
 - ✓ Redevances d'occupation du domaine public (voirie, NRAZO) : 194 K€ ;
 - ✓ Médiathèques : 65,85 K€ ;
 - ✓ Chenil : 30 K€.

PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANT (GÉNÉRAL)

- Ces recettes s'élèvent à **704 516 €** sur le budget général.
- Elles sont principalement composées des redevances versées par les délégataires de services publics : Qpark (347 K€), Interparking (340 K€) et le marché de Jarlard (3 500 €).
- Le solde (14 020 €) correspond à des locations immobilières.

RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

- Le versement mobilité est une taxe perçue par le budget annexe transports urbains. Elle est due par les entreprises et les administrations de 11 salariés et plus (9 précédemment). Elle est assise sur la masse salariale.
- Elle représentait, avant la crise sanitaire, une recette de 4,14 M€ (y compris compensations fiscales), soit 70% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe transport urbain de l'agglomération hors subvention d'équilibre. Elle a progressé de +2,7% par an entre 2010 et 2019.
- Son taux est actuellement de 0,6% et il est inchangé depuis 2008. Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).
- Le seuil d'assujettissement de la taxe a été relevé de 9 à 11 salariés en 2016. En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 41 781,62 € en 2018, 43 615,25 € en 2019, 22 929,14 € en 2020 et 23 013,90 € en 2021. Depuis 2020, cette compensation est intégrée dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales. Elle a donc été réduite de 50% en 2020 et 2021, soit une perte de recettes cumulée de 45,9 K€ depuis 2 ans.

RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE DES T URBAINS

- Le produit du versement mobilité est directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs. Il a par conséquent été impacté par la crise sanitaire. En effet, le dispositif d'activité partielle utilisé massivement pendant la crise a généré le paiement par l'Etat d'une indemnité au salarié. Cette dernière est un revenu de remplacement qui n'est pas assujetti aux cotisations et contributions de sécurité sociale. Ainsi, la généralisation du chômage partiel a entraîné un manque à gagner important pour les autorités organisatrices de la mobilité.
- Pour 2020, le produit de versement mobilité (y compris compensations fiscales) s'établit à 4,07 M€, soit une baisse de -1,7% par rapport à 2019.
- Nous constatons depuis le début de l'année 2021 une forte croissance de la masse salariale du territoire. Cette dernière a progressé en 2021 de +6% par rapport à l'année 2019 (dernier exercice avant la crise sanitaire).
- Ainsi le produit de versement mobilité (y compris compensations fiscales) s'établit à 4,36 M€ en 2021. Pour 2022, une hypothèse de 4,4 M€ a été retenue, soit une progression de +0,9% par rapport à la réalisation de 2021, ce qui est légèrement inférieur à la dynamique constatée avant la crise sanitaire.

RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

- Comme les autres produits des services, les recettes commerciales des transports urbains ont été particulièrement impactées par les périodes de confinement. Le produit des ventes s'est établi en 2020 à 0,45 M€, en baisse de 0,22 M€ par rapport à 2019. Cette diminution de recette a néanmoins été partiellement compensée par des économies de charges (carburant, maintenance bus, transports scolaires).
- En 2021, les recettes du réseau ont presque retrouvé leur niveau de 2019 : 606 K€ de chiffre d'affaires. La fréquentation du réseau est même supérieure à la situation d'avant crise depuis septembre. Ainsi pour le BP 2022, il est prévu une augmentation des recettes tarifaires de 50 K€ par rapport à 2019. La prévision de chiffre d'affaires du réseau pour le BP 2022 s'élève à 750 K€.

PRODUITS DES SERVICES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif est de 7,87 M€. Le financement de ce budget annexe est assuré par :
 - ✓ La redevance d'assainissement collectif : 5,27 M€ ;
 - ✓ La redevance de modernisation des réseaux collectée pour le compte de l'agence de l'eau : 0,9 M€ ;
 - ✓ La facturation des travaux de branchement : 0,35 M€ ;
 - ✓ La participation pour l'assainissement collectif et autres prestations diverses : 0,6 M€ ;
 - ✓ La prime d'épuration : 0,18 M€ ;
 - ✓ La vente de biogaz : 0,33 M€ ;
 - ✓ Contrôles de conformité, remboursement diverses prestations : 0,17 M€
 - ✓ Le remboursement de frais pour l'assainissement pluvial : 76,5 K€.
- La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.
- Le tarif de la redevance a augmenté de +2% au 1^{er} janvier 2022 afin de permettre un renouvellement continu du réseau d'eaux usées (4,2 km / an soit 2,5 M€ d'investissements annuels), l'amélioration et la création de nouvelles unités de traitement.

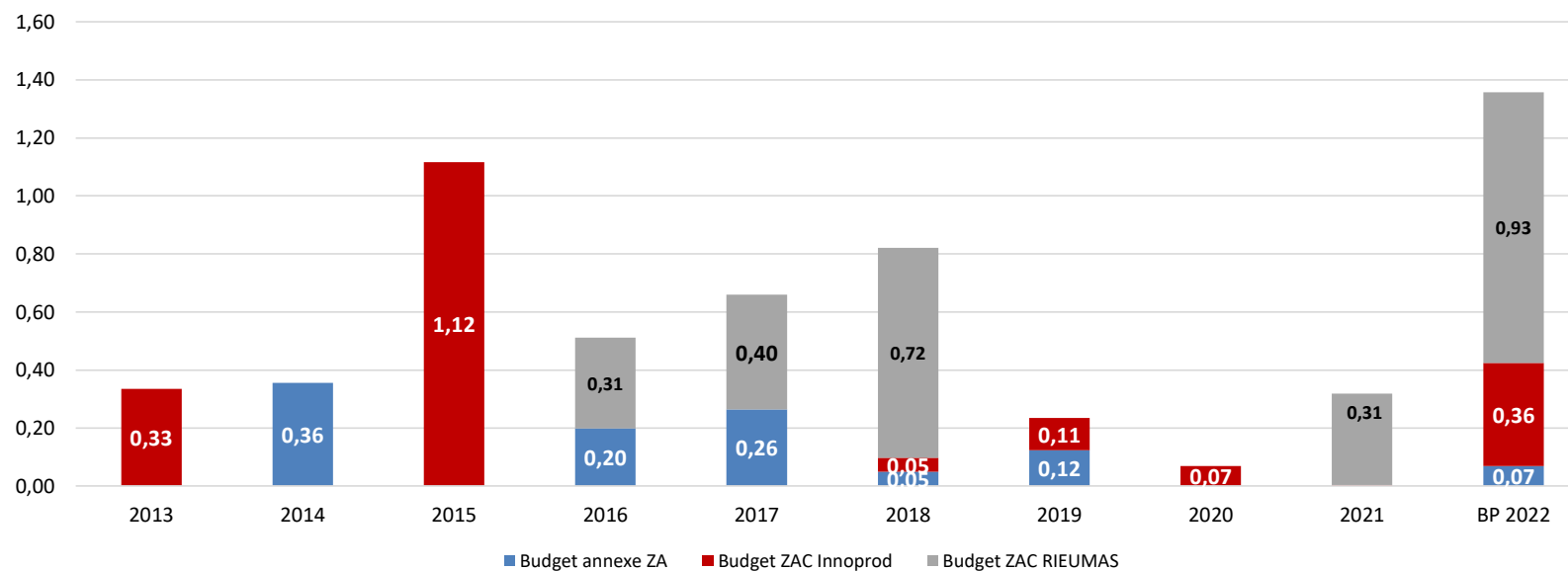
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (4 COMMUNES)

- Le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe eau potable est de 8,22 M€. Le financement de ce budget annexe est assuré par :
 - ✓ Les ventes d'eau : 4,85 M€ ;
 - ✓ La redevance pour pollution d'origine domestique : 1,14 M€ ;
 - ✓ La facturation de travaux de branchement : 0,18 M€ ;
 - ✓ La redevance préservation de la ressource en eau : 0,3 M€ ;
 - ✓ La location de compteurs : 1,28 M€ ;
 - ✓ Remboursement de diverses prestations : 0,2 M€ ;
 - ✓ Neutralisation des stocks de fournitures : 0,28 M€.
- Comme pour l'assainissement collectif, le budget annexe eau potable est un service public industriel et commercial financé intégralement par les usagers des communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry (pas de possibilité de financement par le budget général).
- Les tarifs de la redevance ont été modifiés lors du conseil communautaire du 14 décembre dernier afin de mener un processus d'harmonisation tarifaire sur les communes d'Albi, d'Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.

LES CESSIONS DE TERRAINS ÉCONOMIQUES

- Depuis 2015, la politique d'investissement menée en matière de développement économique porte ses fruits en terme de ventes de terrains. Au BP 2022, le montant attendu du produit des cessions de terrains économiques s'élève à 1,36 M€.
- Ce haut niveau de recettes permettra de limiter au minimum la participation financière du budget général aux budgets annexes de zones.

Evolution des cessions de terrains (en M€)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2022 s'élèvent à 89,36 M€.
- Elles progressent de +2,8%. Cette évolution repose sur des hypothèses prudentes et réalistes. Elle intègre notamment les effets de la crise sanitaire sur les impôts économiques qui interviennent avec deux ans de retard.
- Les taux d'imposition votés en 2021 (TH résidences secondaires, FB, FNB, CFE et TEOM) seront tous reconduits en 2022.
- Les recettes liées à la reprise des matières à recycler connaissent une croissance importante liée à l'augmentation des cours des matières premières, ce qui permet d'absorber une partie de la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères.
- Un FPIC qui est inscrit au minimum garanti (50% du montant encaissé en 2021).
- Des recettes affectées au budget annexe transports urbains qui sont en forte hausse ce qui induit une diminution de la subvention d'équilibre par rapport au BP 2021.
- Des produits de cessions économiques qui devraient se maintenir à un niveau élevé en 2022 et qui permettront de limiter la participation du budget général aux budgets annexes de zones.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2022

III. Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent malgré les effets de la crise sanitaire

IV. Des dépenses de fonctionnement impactées par la reprise de l'inflation

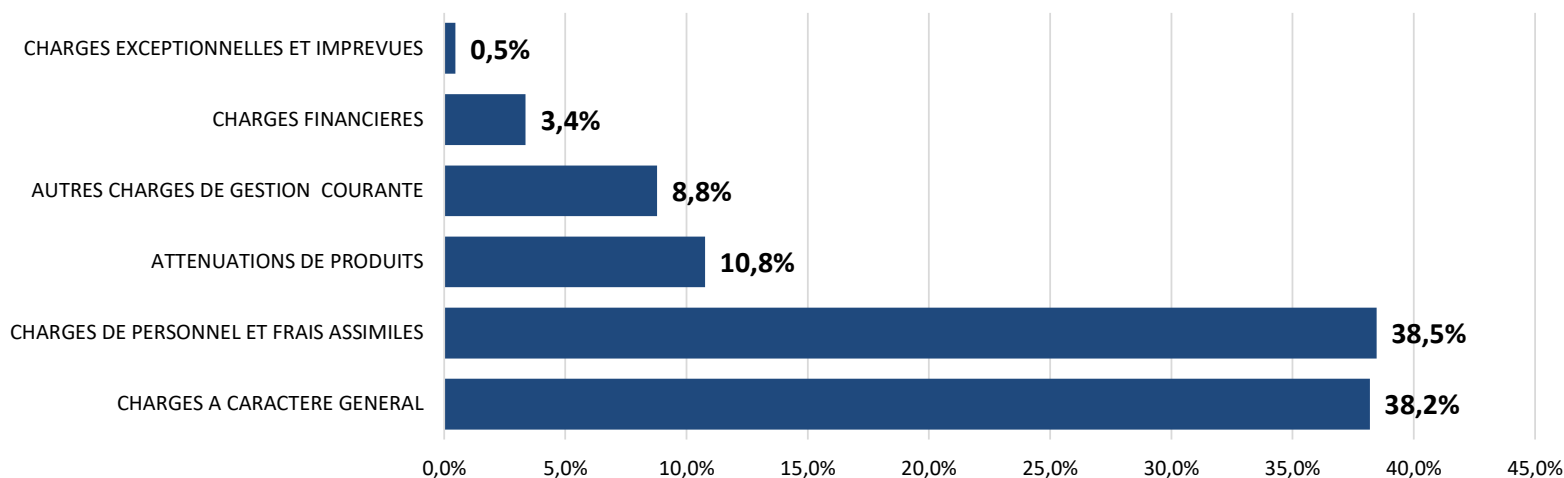
V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement contenu

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

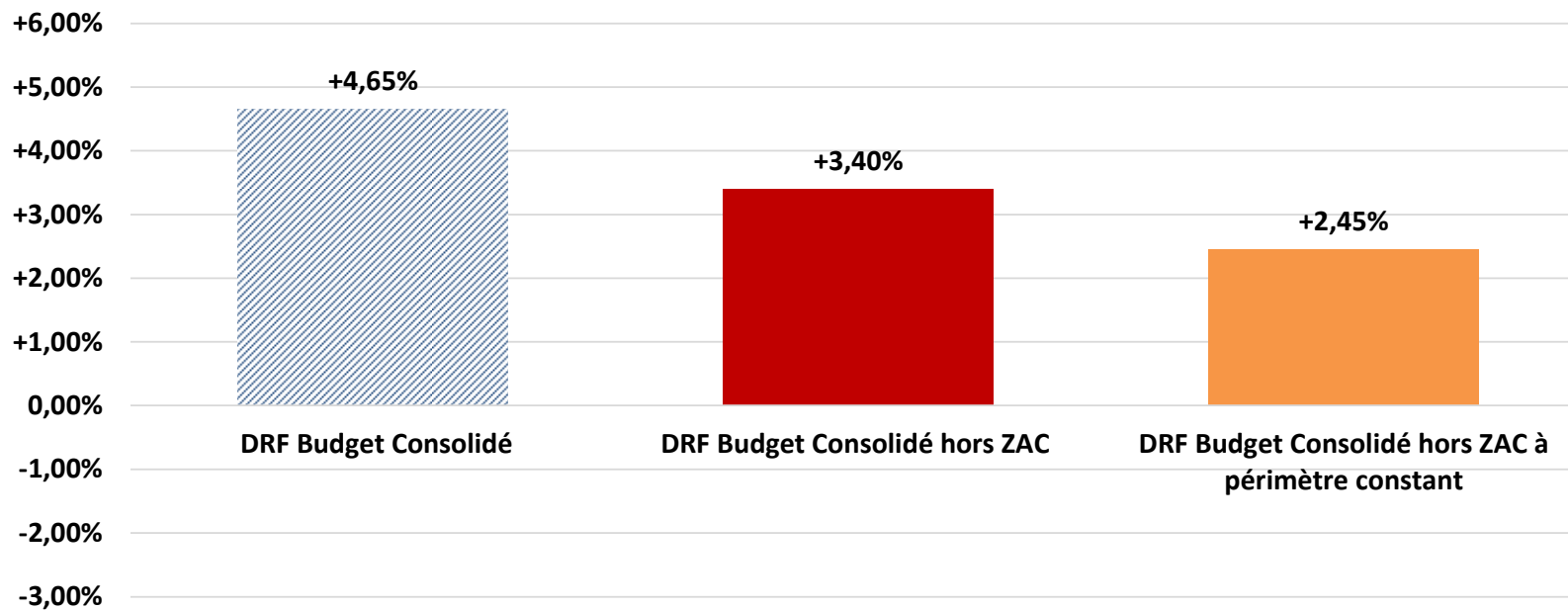
Structure des dépenses réelles de fonctionnement consolidées du BP 2022



	BP 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 867 481 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 059 817 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 570 921 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 176 430 €
CHARGES FINANCIERES	2 365 400 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET IMPREVUES	324 892 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	70 364 941 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 230 171 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 050 121 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	109 645 232 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Evolution Dépenses Réelles de Fonctionnement BP 2022



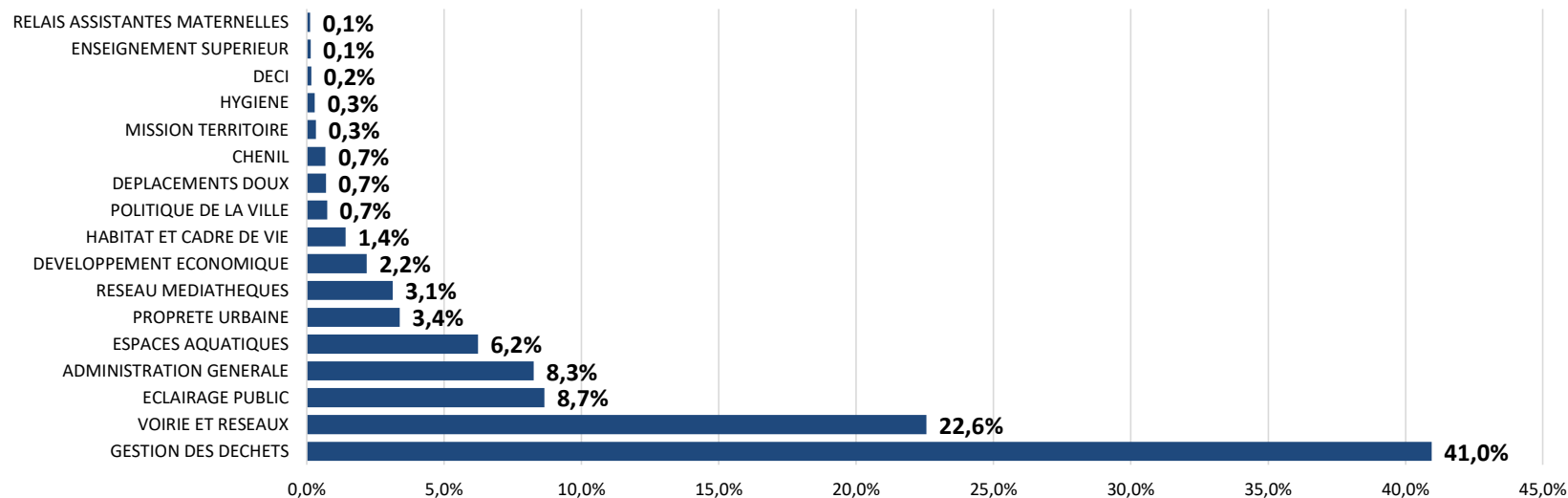
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées s'élèvent à 70,32 M€.
- En retraitant les budgets des zones d'activités dont les dépenses de fonctionnement qui sont transférées en section d'investissement par opérations d'ordre (comptabilité de stock), la progression des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à +3,4%. Cette évolution peut être ramenée à 2,45% à périmètre constant (hors mouvements sur les attributions de compensation décidés lors de la CLECT de novembre 2021).
- Ces dépenses après retraitement s'élèvent à périmètre constant à 68,11 M€ contre 66,48 M€ au BP 2021.
- Environ 40% de cette croissance s'explique par l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité. Au total, le surcoût entre les réalisations budgétaires 2021 et 2022 pourrait atteindre 1 M€ à consommations constantes.
- La principale baisse de dépenses est concentrée, comme les années précédentes, sur les charges financières qui diminuent de 10% (-272 K€) suite au désendettement observé depuis 2013.
- Les autres charges de gestion courante diminuent également de -1% par rapport au BP 2021 (-63 K€), en raison de la baisse des prévisions de subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes (-198 K€ par rapport aux prévisions du BP 2021).
- La baisse des subventions d'équilibre concerne principalement le budget annexe transports urbains (1,1 M€ contre 1,275 M€ au BP 2021) et s'explique par la hausse de la fréquentation du réseau et la croissance de la masse salariale des entreprises assujetties au versement mobilité.

STRUCTURE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Charges à caractère général par budget	BP 2022	Structure en %
Budget général	17 702 811	65,9%
Budget transports urbains	2 351 930	8,8%
Budget assainissement collectif	2 371 924	8,8%
Budget zones d'activité	58 950	0,2%
Budget assainissement non collectif	11 000	0,0%
Budget parking	44 270	0,2%
Budget photovoltaïque	10 230	0,0%
Budget ZAC Innoprod	1 312 322	4,9%
Budget ZAC RIEUMAS	312 800	1,2%
Budget Immobilier Innoprod	240 944	0,9%
Budget Eau Potable	2 450 300	9,1%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 867 481	100,0%

Structure des charges à caractère général du budget général - BP 2022



PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- Tous budgets confondus, les charges de personnel sont estimées à 27 059 817 au BP 2022.
- Les prévisions budgétaires intègrent les progressions de charges liées aux évolutions réglementaires décidées par l'Etat évoquées lors du débat d'orientations budgétaires (+0,5 M€) : augmentation du SMIC, avancement à la durée unique, revalorisation des grilles des agents de catégorie C et mise en place de l'indemnité de fin de contrat.
- Par ailleurs, les crédits proposés prennent en compte l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance (+50 K€) et les avancements de grades et promotions internes (55 K€) de l'année en cours.

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- **Les dépenses de personnel se répartissent par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget général : 20 255 341,00 € ;
 - ✓ Budget transports urbains : 3 663 772,00 € ;
 - ✓ Budget assainissement collectif : 1 117 651,00 € ;
 - ✓ Budget assainissement non collectif : 77 050,00 € ;
 - ✓ Budget Eau potable : 1 946 003,00 €.

- **Ces charges de personnel sont atténuées par des recettes à hauteur de 507 800 € :**
 - ✓ Politique de la ville (dont fonds social européen) : 90 000 € ;
 - ✓ Remboursement du syndicat mixte du SCOT : 53 000 € ;
 - ✓ Prestations services communs (DRH, finances, médecine préventive...) : 70 800 € ;
 - ✓ Financement de la Convention Territoriale Globale par la Caisse d'Allocation Familiale : 135 000 € ;
 - ✓ Remboursement personnel mis à disposition : 159 000 €.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- Le rôle des attributions de compensation (AC) est d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences.
- Les charges transférées ont toujours été évaluées de manière précise afin de ne pénaliser financièrement ni les communes, ni l'agglomération.
- Des clauses de revoyures sont systématiquement incluses et ont été activées en 2013 pour le transfert de la voirie « large » et en 2019 pour réévaluer au plus juste le coût des services communs.
- Le montant prévisionnel des attributions de compensation s'élève à 4,58 M€ en 2022 : 5,54 M€ en dépenses (AC « positives ») et 0,96 M€ en recettes (AC « négatives »). Ce chiffre tient compte du programme d'évaluation des charges transférées 2021 (transfert TEOM / FB et harmonisation du taux de TEOM, évolution de périmètre des services communs, périmètre de la compétence propreté urbaine sur la commune de Saint-Juéry...).

	Après CLECT 2021	
	2021 (définitif)	2022 (prévisionnel)
Albi	4 628 143,04	4 599 008,04
Arthès	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-20 662,80	-17 912,80
Cunac	-47 038,30	-44 177,30
Dénat	-70 667,53	-68 266,53
Fréjairolles	-92 937,84	-103 007,84
Lescure d'Albigeois	-7 953,06	-10 732,06
Marssac	221 435,88	200 599,88
Puygouzon	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-64 153,49	-62 953,49
Saint Juéry	-378 668,78	-385 093,78
Saliès	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	349 200,64	359 046,64
Terssac	227 361,93	224 372,93
	4 634 196,36 €	4 578 844,36 €

COTISATIONS 2022

- Le montant des cotisations prévues au BP 2022, s'élève à 102 750 € sur le budget général et à 15 000 € sur le budget annexe transports urbains.
- Les principales adhésions sont les suivantes : association des communautés de France, dialogue métropolitain, association technopolitaine Albi-Innoprod, AUAT, réseau entreprendre Tarn, initiatives Tarn, Ressources et Territoires, ADIL (partenariat de 3 ans 2020 - 2022), réseau RTES (économie sociale et solidaire), AGIR transport...

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- **Montant des subventions et participations prévues au BP 2022 : 5 961 900 € (budget général). Deux lignes budgétaires concentrent près de 80% des dépenses : la contribution au SDIS et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.**
- Ce poste de dépenses est composé :
 - ✓ de la participation au SDIS (3,34 M€ / +2,2% par rapport à 2021) ;
 - ✓ des subventions d'équilibre aux budgets annexes (1,24 M€) ;
 - ✓ des actions économiques et enseignement supérieur (Albisia, Technopole, couveuse, initiative Tarn, aide au recrutement de salariés, concours Albi Up, Fablab...) : 207 800 € ;
 - ✓ de la subvention pour le gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard : 284 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte du SCOT : 70 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte Sup' Albi Tarn : 200 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte du CRITT : 25 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat mixte du Bassin Versant Tarn Aval : 33 000 € ;
 - ✓ de la participation au syndicat du Dadou (taxe capitaire) : 52 000 € ;
 - ✓ des cofinancements des actions du contrat de ville : 40 600 € ;
 - ✓ des créances éteintes et admises en non valeur : 11 500 € ;
 - ✓ ...

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent au BP 2022 à 1 236 100 €. Ce montant est un plafond qui sera réajusté en fin d'exercice en fonction du besoin de financement effectivement constaté.
- Elles diminuent de 198 017 € par rapport au budget primitif 2021.
- La principale baisse concerne la participation au budget annexe des transports urbains qui se réduit de 175 000 € : 1,1 M€ contre un plafond de 1,275 M€ au BP 2021. Cette évolution tient compte de la bonne dynamique des recettes affectées au transport urbain en 2021 : progression de 6% du versement mobilité par rapport à 2019 et retour à une fréquentation du réseau comparable à celle d'avant la crise sanitaire depuis le mois de septembre dernier.
- A partir de 2023, la participation au budget annexe des transports urbains devrait progresser, afin de financer l'amortissement du Centre Technique de Lebon.
- L'enveloppe prévue au BP 2022 est répartie par budget de la manière suivante :

	BP 2021	BP 2022	Ecart
Budget transports urbains	1 275 000,00 €	1 100 000,00 €	-175 000,00 €
Budget zones d'activité	42 560,00 €	50 960,00 €	8 400,00 €
Budget parking	48 550,00 €	49 910,00 €	1 360,00 €
Budget photovoltaïque	68 007,00 €	35 230,00 €	-32 777,00 €
Total	1 434 117,00 €	1 236 100,00 €	-198 017,00 €

UN DÉSENDETTEMENT QUI PERMET UNE BAISSSE DES FRAIS FINANCIERS

- Le montant des charges financières s'élève à 2 365 400 €.
- Elles diminuent de 271 900 € par rapport au BP 2021, soit une baisse de 10%.
- Cette réduction résulte de la baisse de l'endettement de 5,6% au 31 décembre 2021 et d'une légère diminution des taux d'intérêt (réduction de 0,14 point de pourcentage du coût moyen pondéré de la dette de l'agglomération au 31 décembre 2021).


Charges financières par budget

Budgets	BP 2020	BP 2021	Ecart
Budget général	1 475 000,00 €	1 265 000,00 €	-210 000,00 €
Budget transports urbains	35 000,00 €	41 000,00 €	6 000,00 €
Budget assainissement collectif	875 000,00 €	832 500,00 €	-42 500,00 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	2 300,00 €	2 900,00 €	600,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Immobilier Innoprod	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Budget Eau potable	250 000,00 €	220 000,00 €	-30 000,00 €
Total budget consolidé	2 637 300,00 €	2 365 400,00 €	-271 900,00 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Une progression des dépenses réelles de fonctionnement consolidées (à périmètre constant) contenue à +2,45% grâce à l'effort de l'ensemble des services, dont une grande partie s'explique par la hausse des coûts de l'énergie ;
- Des charges de personnel qui sont essentiellement impactées par des mesures nationales (0,5 M€) ;
- Une baisse des frais financiers qui se poursuit et permet d'absorber une partie de la croissance des dépenses contraintes ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe transports urbains qui diminue par rapport aux prévisions du BP 2021 grâce à la bonne dynamique des recettes affectées à ce service ;
- L'évolution des charges est sensiblement équivalente à celle de des produits ce qui permet de conserver un bon niveau d'autofinancement pour accroître l'effort d'investissement.

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le 10/02/2022 
ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2022

III. Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent malgré les effets de la crise sanitaire

IV. Des dépenses de fonctionnement impactées par la reprise de l'inflation

V. Une progression de l'autofinancement

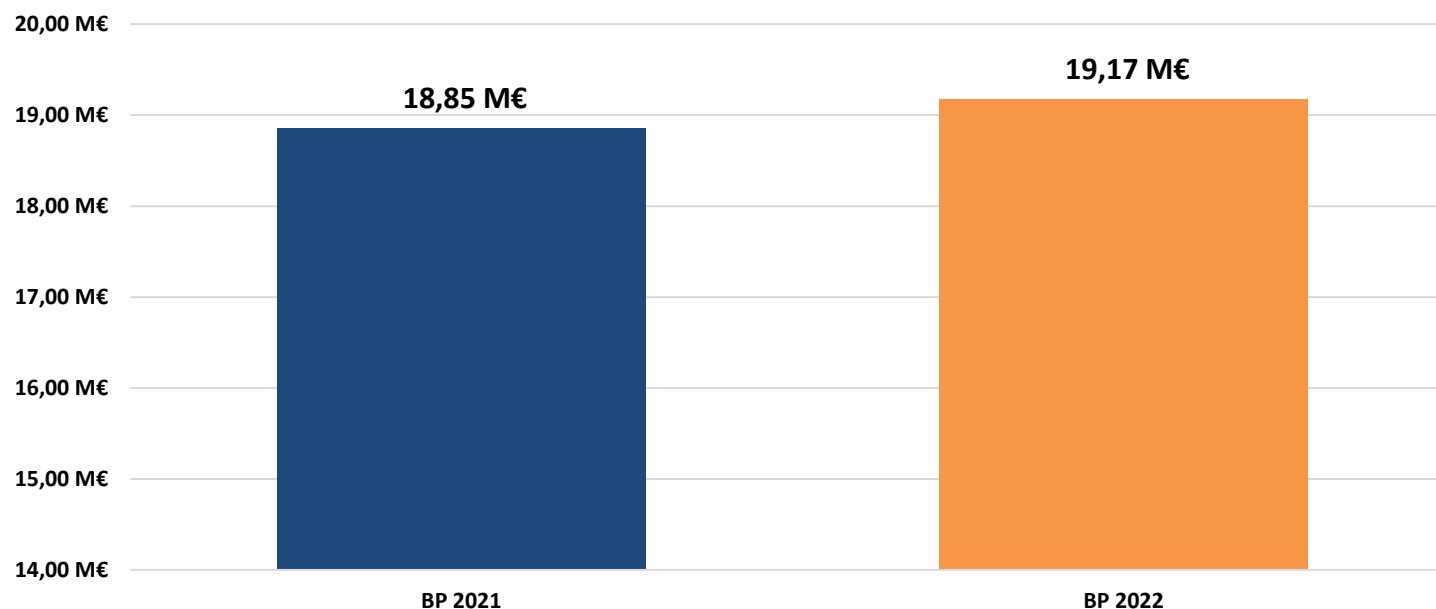
VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement contenu

UN AUTOFINANCEMENT QUI PROGRESSE DE

- La progression des recettes réelles de fonctionnement hors produits des cessions étant légèrement supérieure à celle des dépenses de fonctionnement hors zones d'activités (+2,58 M€ contre +2,26 M€), **l'autofinancement brut consolidé augmente de 0,32 M€ par rapport au BP 2021 et dépasse les 19 M€ (22% des produits de fonctionnement consolidés du BP 2022).**

Autofinancement Brut prévisionnel* (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement)



* Budget général + budgets annexes avec les retraitements suivants :

les produits des cessions (comptes 775 et 7015) ainsi que les charges à caractère général (chapitre 011) des deux budgets de ZAC gérés en comptabilité de stock sont retraités en section d'investissement pour le calcul de l'autofinancement brut prévisionnel.

www.grand-albigeois.fr

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le 10/02/2022
ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_002-DE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2022

III. Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent malgré les effets de la crise sanitaire

IV. Des dépenses de fonctionnement impactées par la reprise de l'inflation

V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement contenu

UN EFFORT D'INVESTISSEMENT CONSÉQUENT

- En 2020, la capacité d'autofinancement brute de la communauté d'agglomération représentait 203 € / habitant. Pour comparaison, la capacité d'autofinancement brute des communautés d'agglomération était en moyenne de 77 € par habitant (*budget général – source DGFIP*).
- C'est grâce à ce haut niveau d'autofinancement que l'agglomération a pu réaliser un effort d'investissement conséquent ces dernières années. En 2020, les dépenses d'équipement par habitant étaient supérieures de +29% à la moyenne des communautés d'agglomération : 163 € par habitant pour une moyenne de 126 € (*budget général – source DGFIP*).
- Tous budgets confondus, la communauté d'agglomération a investi sur son territoire 162 M€ entre 2014 et 2020, soit 23,1 M€ en moyenne par an (y compris ZAC). A ces chiffres s'ajoutent les investissements réalisés en 2020 sur le budget annexe eau potable suite au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020 : 6,9 M€.
- Le maintien d'un haut niveau d'autofinancement prévu au BP 2022 permettra d'accroître l'investissement et de conserver un niveau d'équipement très supérieur à celui des autres agglomérations.
- Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent en consolidé à 56,6 M€* (dont 39,49 M€ sur le budget général).
- Elles représentent environ 466 € / habitant sur le budget général et 668 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets.

* *Dépenses réelles d'investissement + travaux en régie + aménagements des ZAC – remboursement de la dette – avances remboursables aux budgets annexes.*

INVESTIR POUR DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

- Les dépenses réelles d'investissement hors dette et avances aux budgets annexes s'élèvent à 56,6 M€ contre 49,54 M€ au BP 2021, soit une augmentation de crédits de +7,06 M€ (+14,3%).
- La programmation d'investissement du BP 2022 est donc conséquente et cohérente avec la trajectoire définie dans le pacte financier et fiscal de solidarité.
- Le BP 2022 d'investissement est marqué par :
 - ✓ la création d'une autorisation de programme de 10 M€ pour la période 2022 – 2025 afin de cofinancer les projets d'investissement des communes (2,5 M€ de crédits de paiement par an en moyenne sur la période 2022 – 2025), suite à l'adoption du pacte financier et fiscal de solidarité ;
 - ✓ le lancement du nouveau schéma directeur cyclable avec la programmation de 2,6 M€ de travaux en 2022 afin de réaliser 6 kilomètres de voies cyclables ;
 - ✓ un volume conséquent de crédits consacrés au développement économique avec notamment la poursuite de l'aménagement des zones d'activités (1,3 M€ pour Innoprod et 0,3 M€ sur Rieumas) et le financement de programmes immobiliers sur les Centres de Formation des Apprentis du territoire (0,47 M€) ;
 - ✓ La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement qui prévoit 2,5 M€ d'investissements prioritaires par an sur 10 ans et le renouvellement de 4,2 kilomètres de réseaux d'eaux usées par an ;
 - ✓ Le maintien d'un effort budgétaire important sur la compétence voirie (plus de 11 M€ de crédits en 2022) ;
 - ✓ La poursuite du plan de renouvellement des bus en recherchant une plus grande sobriété énergétique (acquisition de deux véhicules à hybridation légère et d'un bus électrique) ;
 - ✓ La montée en puissance des crédits prévus pour la mutualisation et la modernisation du service public local (construction du centre technique Lebon).

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

▪ Les investissements contractualisés avec des tiers :

5 253 400 €

- ✓ Aménagement de la rocade (solde travaux) : 615 400 € ;
- ✓ Aménagements de sécurité RN 88 (phase 1) : 2 070 000 € ;
- ✓ Opération CPER institut universitaire Champollion : 68 000 € ;
- ✓ Pacte financier et fiscal de solidarité (autorisation de programme de 10 M€ sur la période 2022 – 2025) : 2 500 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements liés aux objectifs d'attractivité du projet d'agglomération : 4 908 572 €**
 - ✓ Habitat - logement : 1 271 000 € (prêt 1^{ère} clef en Albigeois, habitat social, programme d'intérêt général du Département, programme de relogement dans le cadre du projet CANTEPAU DEMAIN et réhabilitation énergétique) ;
 - ✓ Développement économique : 3 382 572 €, soit :
 - ✓ Financement des Centre de Formation des Apprentis : 469 000 € ;
 - ✓ Aides à l'immobilier d'entreprises : 150 000 € ;
 - ✓ Innovation : 177 856 € ;
 - ✓ Immobilier économique : 323 744 € ;
 - ✓ Aménagements sur les zones d'activités : 1 630 972 € ;
 - ✓ Signalétique des zones d'activités : 50 000 € ;
 - ✓ Réserves foncières : 300 000 € ;
 - ✓ Participations à des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) : 281 000 €.
 - ✓ Déploiement réseau communautaire de fibre optique : 255 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements destinés à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain et à la mobilité durable : 7 449 660 €**
 - ✓ Parcs multimodaux : 775 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (compléments études) : 65 000 € ;
 - ✓ Aménagements déplacements doux et service vélo : 5 104 360 € ;
 - ✓ Plan de modernisation des bus : 1 200 000 € (2 autobus standards thermiques mild-hybrides + 1 véhicule électrique) ;
 - ✓ Services aux usagers et équipements sur le réseau de transport urbain : 106 800 € ;
 - ✓ Stationnement (Parking Jean Jaurès) : 25 000 € ;
 - ✓ Travaux prioritaires de mise en conformité du parking des temps modernes (poursuite travaux d'étanchéité, mise aux normes électrique...) : 173 500 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en faveur de l'aménagement de l'espace : 21 442 257 €**
 - ✓ Assainissement (hors pluvial) : 4 984 600 € ;
 - ✓ Eau potable (hors défense incendie) : 4 571 100 € ;
 - ✓ Assainissement non collectif : 5 560 € ;
 - ✓ Défense incendie : 54 900 € ;
 - ✓ Travaux de voirie : 8 621 111 € (dont 143,92 K€ de travaux en régie) ;
 - ✓ Eclairage public : 1 578 252 € (dont mise en place schéma directeur) ;
 - ✓ Travaux d'assainissement pluvial : 1 161 734 € ;
 - ✓ Grosses réparations panneaux photovoltaïque : 56 000 € ;
 - ✓ Bassins versants : 111 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal et poursuite des plans en cours d'instruction : 210 000 € ;
 - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage (prescriptions du plan départemental) : 88 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements pour le cadre de vie des Grands Albigeois : 2 527 913 €**
 - ✓ Equipements aquatiques (Atlantis et Taranis) : 1 107 513 € ;
 - ✓ Equipements culturels (médiathèques) : 1 420 400 € (dont étude rénovation équipements thermiques et amélioration du bâtiment Pierre Amalric).

- **Les investissements en faveur de la qualité du service public de proximité : 2 114 200 €**
 - ✓ Gestion des déchets (containerisation tri, programme de conteneurs enterrés, ...) et propreté urbaine : 1 281 200 € ;
 - ✓ Programme de réhabilitation et modernisation des déchetteries : 800 000 € ;
 - ✓ Chenil : 33 000 €.

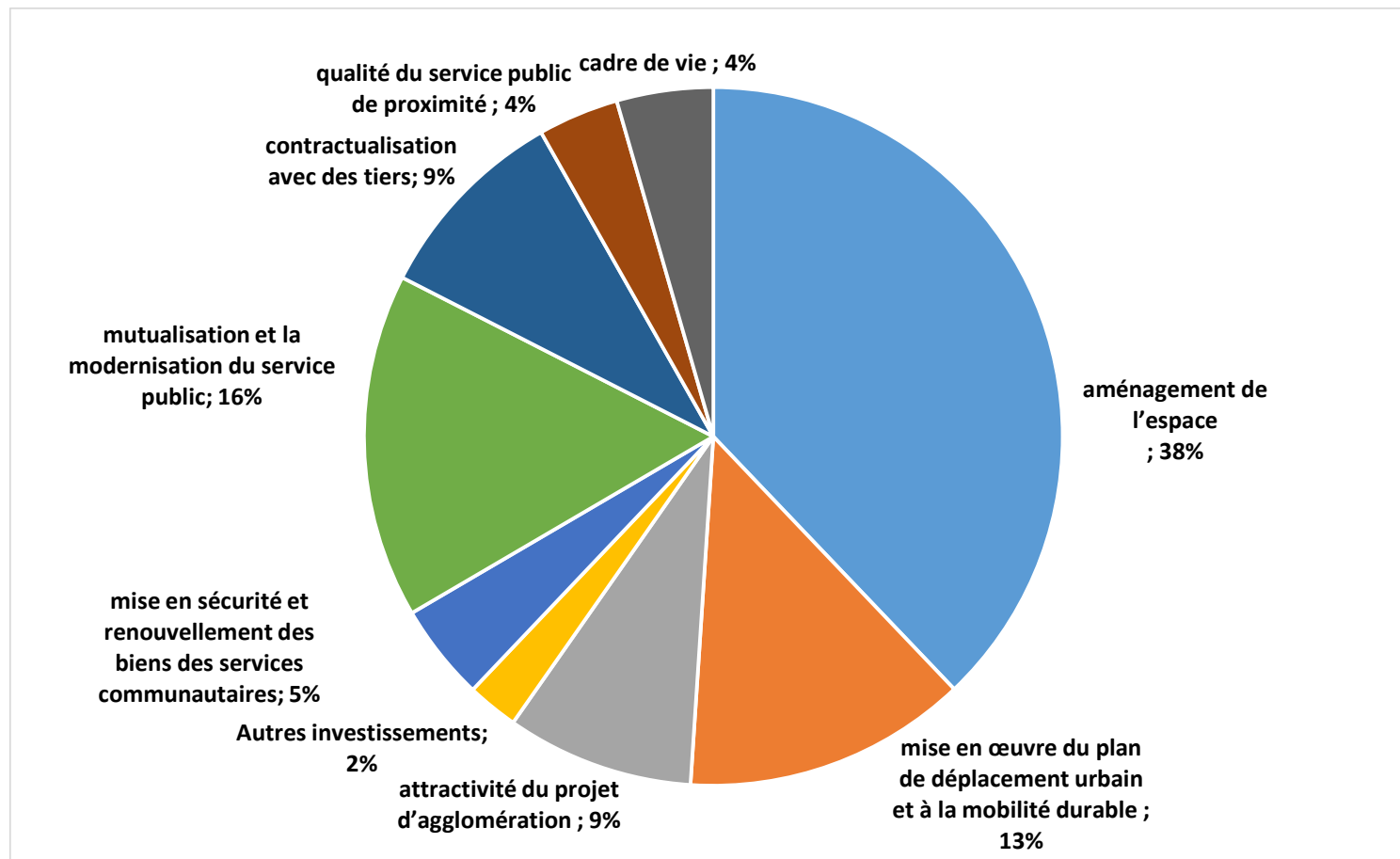
LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements de mise en sécurité et de renouvellement des biens des services communautaires : 2 534 720 €**
 - ✓ Renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères : 770 000 € ;
 - ✓ Renouvellement des véhicules de la propreté : 364 000 € ;
 - ✓ Renouvellement des véhicules de la régie voirie : 146 000 € ;
 - ✓ Médiabus : 300 000 € ;
 - ✓ Véhicules légers à pile à combustion pour le centre européen des nouvelles mobilités : 130 000 € ;
 - ✓ Renouvellement du parc automobile et grosses réparations : 120 000 € ;
 - ✓ 704 720 € pour diverses interventions, dont l'accessibilité des bâtiments publics, le renouvellement des équipements informatiques et les travaux de mise aux normes des bâtiments.
- **Les investissements pour la mutualisation et la modernisation du service public : 9 030 600 €**
 - ✓ Déploiement du projet de « e-administration » et communication numérique : 50 000 € ;
 - ✓ Centre technique Lebon : 8 957 600 €. 4 857 600 € sur le budget général (Parc auto communautaire et station carburant) et 4 100 000 € sur le budget annexe des transports urbains ;
 - ✓ Déploiement téléphonie sur réseau NTIC : 23 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en matière de cohésion sociale : 865 000 €**
 - ✓ Projet Cantepau demain : 865 000 €.
- **Les autres investissements : 474 720 €**
 - ✓ **Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, donnant lieu à un remboursement : 474 720 €** (travaux RD 70 et doublement route de la Drèche).

SYNTHÈSE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le 10/02/2022

ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_002-DE

SLOW

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2022

III. Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent malgré les effets de la crise sanitaire

IV. Des dépenses de fonctionnement impactées par la reprise de l'inflation

V. Une progression de l'autofinancement

VI. Une politique d'investissement ambitieuse pour soutenir l'économie locale

VII. Un endettement contenu

COMPOSITION DE L'ENCOURS DE DETTE BRUT

- Au 31 décembre 2021, l'encours de dette brut consolidé (budget général + budgets annexes) s'élève à 85,63 M€ : 37,91 M€ sur le budget principal (dont 11,32 M€ de dette récupérable voirie), 2 M€ sur le budget annexe transports urbains, 29,48 M€ sur le budget annexe assainissement collectif, 0,47 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes et 15,77 M€ sur le budget annexe eau potable.
- Par ailleurs, le budget général a accordé des avances remboursables aux budgets annexes (encours au 1^{er} janvier 2022) photovoltaïque (110 273,97 €), ZAC Innoprod (3 258 950 €), ZAC Rieumas (1 720 000 €) et zones d'activités (405 895,60 €).
- En 2021, l'agglomération a poursuivi son désendettement. Son encours de dette s'est réduit de 5,08 M€ (-5,6%) : 8,5 M€ de dettes remboursées pour 3,42 M€ d'emprunts nouveaux mobilisés. Par ailleurs, l'agglomération a poursuivi le provisionnement de l'émission obligataire qui arrive à échéance en 2022 (9,9 M€ sur 10 ans), à hauteur de 990 K€ (1/10^{ème} du capital restant dû).
- Ce désendettement génère une baisse importante de l'annuité de dette, ce qui permet d'accroître l'investissement sans dégrader les capacités d'autofinancement futures.
- Il permet également de dégager une capacité de désendettement inférieure à 2 ans et à la moyenne des autres agglomérations (4,9 ans en 2020).
- Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,02%. La durée de vie résiduelle moyenne est de 12 ans et 2 mois.
- 81,37% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques.

UN EMPRUNT D'ÉQUILIBRE EN HAUSSE

- L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2022 consolidé s'élève à 36,51 M€ contre 28,52 M€ au BP 2021.
- Il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. Il sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2021 au moment du vote des budgets supplémentaires 2022.
- En 2022, les remboursements d'emprunts inscrits au BP s'élèvent à 9,7 M€ (ensemble des budgets), dont 990 K€ de provision pour le remboursement in fine de l'émission obligataire groupée réalisée en 2012.

Emprunts d'équilibre par budget

Budgets	BP 2021	BP 2022	Ecart
Budget général	15 805 430,38 €	22 352 826,35 €	6 547 395,97 €
Budget transports urbains	3 579 579,00 €	4 443 512,00 €	863 933,00 €
Budget assainissement collectif	2 206 208,00 €	4 480 535,00 €	2 274 327,00 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	330 000,00 €	173 500,00 €	-156 500,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	196 800,00 €	957 321,68 €	760 521,68 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Immobilier Economique	1 520 145,00 €	311 638,00 €	-1 208 507,00 €
Budget Eau Potable	4 885 440,00 €	3 789 803,00 €	-1 095 637,00 €
Total	28 523 602,38 €	36 509 136,03 €	7 985 533,65 €

CONCLUSION

- Le BP 2022 s'inscrit dans un contexte de sortie de crise et de relance amorcées en 2021, développé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 14 décembre dernier. Même si la reprise économique est bien présente, le budget de l'agglomération sera encore fortement marqué par la crise sanitaire et économique qui pèse sur nos ressources fiscales et les recettes tarifaires de nos équipements publics.
- Dès le début de la crise, l'agglomération s'est mobilisée pour soutenir le tissu économique du Grand Albigeois.
- Le BP 2022 s'inscrit dans cette trajectoire, et dans celle impulsée par le pacte financier et fiscal de solidarité adopté lors du dernier conseil communautaire, en étant massivement orienté vers l'investissement.
- Le BP 2022 repose sur plusieurs piliers :
 - ✓ Une croissance des dépenses de fonctionnement contenue au plus juste (+2,45% à périmètre constant) malgré le retour de l'inflation, afin de conserver un bon niveau d'autofinancement de l'investissement ;
 - ✓ Des taux de fiscalité inchangés (CFE, foncier bâti, foncier non bâti, TH sur les résidences secondaires et TEOM), avec des hypothèses de croissance de recettes prudentes et réalistes.
 - ✓ Un autofinancement qui reste élevé et qui progresse de 0,3 M€ par rapport au BP 2021 ;
 - ✓ Une volonté de soutenir les projets communaux en créant une enveloppe de fonds de concours de 10 M€ sur la période 2022 - 2025 pour cofinancer les opérations d'investissement des communes.
 - ✓ Un accroissement des dépenses d'investissement de 7,06 M€ (+14,3%) qui permettra de conserver un effort d'équipement très supérieur à la moyenne des agglomérations. Les opérations d'investissement programmées au BP 2022 s'élèvent à 56,6 M€, soit 668 € / habitant.
 - ✓ Un emprunt d'équilibre qui est la variable d'ajustement du budget et qui progresse de 8 M€ par rapport au BP 2021. Le montant des emprunts d'équilibre sera réajusté lors du vote des comptes administratifs 2021 et de la reprise des excédents reportés.



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le 10/02/2022

ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_002-DE

SLOW

Liste des abréviations

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **FB : foncier bâti**
- **FNB : foncier non bâti**
- **FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources**
- **IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau**
- **LFI : loi de finances initiale**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales**
- **TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- **TH : taxe d'habitation**
- **TVA : taxe sur la valeur ajoutée**
- **VT : versement transport**
- **ZA : zones d'activités**